BASES JURIDIQUES DU TIRAGE AU SORT CINÉMA D'ÉTÉ DE FUENGIROLA 2018

La Copropriété Comunidad de propietarios Parque Miramar de Fuengirola (ci-après dénommée MIRAMAR C.C.), ayant pour numéro d'identification fiscale H-92535319 et pour adresse Avda de la Encarnación s/n Fuengirola (Malaga), a décidé de lancer la présente action conformément aux bases juridiques suivantes :

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les résidents légaux à Malaga et les étrangers titulaires d'une carte de résidence à Malaga pourront participer au concours. Les participants devront être inscrits dans l'application officielle du centre commercial Miramar et respecter le règlement du tirage au sort.

2. DÉLAI DE PARTICIPATION

Le délai de participation au tirage au sort ira du 4 juillet jusqu'au 9 juillet 2018 à 23:59 (heure d'Espagne). MIRAMAR C.C. pourra prolonger ou réduire ledit délai par le biais d'une communication sur Facebook et les bases correspondant au concours.

3. FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Le centre commercial Miramar lancera, entre le 4 et le 9 juillet 2018, un tirage au sort sur son application officielle afin que les utilisateurs qui le souhaitent puissent s'inscrire au tirage au sort du CINÉMA D'ÉTÉ.

Les participants devront répondre à la question QUEL FILM SOUHAITEZ-VOUS VOIR AU CINÉMA D'ÉTÉ ? Huit films seront proposés parmi lesquels les participants pourront choisir celui qu'ils souhaitent voir projeté au cinéma d'été de Fuengirola.

Pour pouvoir participer, ils devront répondre à la question sur le tirage au sort de l'appli du centre commercial Miramar.

La participation audit tirage au sort est gratuite.

4. PRIX :

Le tirage au sort aura lieu le 10 juillet à travers une application informatique qui permettra d'obtenir de façon aléatoire 2 GAGNANTS et 2 SUPPLÉANTS.

Chaque gagnant recevra une carte cadeau d'une valeur de 50 € chacune à dépenser à l'intérieur du centre commercial Miramar. Le gagnant pourra récupérer son prix au niveau du bureau d'information/service clientèle dudit centre du 10 juillet jusqu'au 20 juillet 2018, du lundi au samedi de 10h à 22h. Pour cela, il lui suffira de montrer sa carte d'identité.

Lorsque le gagnant se présentera pour récupérer son prix au bureau de service à la clientèle, il pourra être pris en photo afin que celle-ci soit publiée plus tard sur l'un des réseaux sociaux suivants du centre commercial Miramar : Facebook, Twitter, Youtube, Instagram et Google+. L'objectif de ladite publication est de donner des informations concernant le processus d'attribution du prix faisant l'objet du tirage au sort.

Le nom du gagnant sera publié sur notre appli pour mobile (CENTRO COMERCIAL MIRAMAR), système Android et Apple, le lundi 10 juillet. Le gagnant sera aussi contacté par courriel. Le participant qui n'indiquera pas ses données ou qui ne répondra pas au téléphone sera remplacé par le gagnant suppléant qui aura aussi été sélectionné le 10 juillet.

Le prix ne pourra en aucun cas être échangé par sa valeur en espèces ni faire l'objet de changements ou de retours. La commercialisation ou vente du prix est strictement interdite.

5. NOTIFICATION AU GAGNANT

Le nom du gagnant sera publié sur l'appli du centre commercial Miramar le 10 juillet courriel.

Si le gagnant ne répond pas au téléphone ou au courriel dans un délai de 5 jours à compter de la publication de son nom ou s'il renonce expressément et ouvertement à son prix dans ce délai, le participant suppléant sera contacté et ainsi de suite.

6. DONNÉES PERSONNELLES :

En vertu des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons ci-dessous des points concernant le traitement des données à caractère personnel collectés :

Le responsable du traitement est la copropriété COMUNIDAD DE PROPIETARIOS PARQUE MIRAMAR DE FUENGIROLA (ci-après CENTRO COMMERCIAL MIRAMAR), numéro d'identification fiscale : H92535319, adresse postale : Avda. de la Encarnación s/n Fuengirola, Málaga, España; numéro de téléphone : 952 19 81 95; courriel : comunicacion@miramarcc.com. Les données à caractère personnel réunies seront traitées afin de vous envoyer des communications à caractère informatif sur les activités, les offres et les promotions du centre commercial Miramar. L'information sera conservée indéfiniment sauf si la personne concernée fait part de son souhait de ne plus recevoir de communications commerciales, auquel cas, nous effacerons les informations pertinentes de notre base de données. La base légitimant le traitement est le propre consentement de la personne concernée, manifesté à travers l'acceptation des présentes bases juridiques. La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment sans que cela n'affecte la légalité du traitement basé sur le consentement préalable à son retrait. Les données à caractère personnel ne seront pas traitées par des organisations ou entreprises tierces.

La personne concernée a le droit d'accéder à ses données personnelles ainsi qu'à solliciter la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, solliciter leur suppression lorsque, notamment, lesdites données ne sont plus nécessaires pour les fins auxquelles elles ont été collectées. La personne intéressée pourra demander la limitation du traitement de ses données, auquel cas, nous les conserverons uniquement pour faire des réclamations ou pour la défense de ces dernières. Dans certains cas et pour des raisons liées à sa situation particulière, la personne intéressée pourra s'opposer au traitement de ses données. Auquel cas, le CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR interrompra le traitement desdites données sauf pour des raisons légitimes ou dans le cadre des réclamations ou de la défense de ces dernières. Finalement, nous vous informons de votre droit à la portabilité prévu par le RGPD. Pour assurer la réalisation de ces droits, vous pouvez envoyer un courriel à lopd@ccmiramar.com ou envoyer une lettre à l'adresse suivante : Avda. de la Encarnación s/n Fuengirola, Málaga, España. Si la personne intéressée considère que, lors du traitement des données de la part du CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR, ses droits en matière de protection des données ont été violés, notamment lorsqu'elle n'aura pas été satisfaite dans l'exercice de ses droits, elle pourra présenter une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle compétente en matière de protection des données (www.agpd.es).

7. AUTRES CONSIDÉRATIONS :

MIRAMAR C.C. se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du tirage au sort au cours de ce dernier si des raisons valables ou de force majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre à MIRAMAR C.C.

De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial MIRAMAR C.C. se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.

MIRAMAR C.C et les participants au tirage au sort se soumettent à la législation espagnole, en renonçant expressément à toute autre juridiction, et aux cours et tribunaux de la ville de Fuengirola pour tout litige pouvant avoir lieu entre elles, sauf si l'une des parties est considérée comme consommateur, auquel cas elles seront soumises aux cours et tribunaux du domicilie de ce dernier.

8. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :

MIRAMAR C.C. est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au tirage au sort notamment, mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du concours sur Internet.

De même, MIRAMAR C.C. est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.

MIRAMAR C.C. se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du concours ainsi que tout commentaire inapproprié pour MIRAMAR C.C. ou pour des tiers.

9. APPROBATION DES BASES JURIDIQUES :

Les bases juridiques du concours sont disponibles au bureau d'information et sur le site web officiel du centre commercial Miramar www.miramarcc.com.

Tous les participants au tirage au sort, par le simple fait d'y participer, acceptent les bases juridiques de ce dernier, les règles de participation, les termes, les conditions et la politique de confidentialité et de protection des données exposés sur la page d'inscription de ce tirage au sort.

10. DÉTACHEMENT DE FACEBOOK

Facebook ne sponsorise, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant à MIRAMAR C.C. et non pas à Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook.

Fuengirola, le 4 juillet 2018.